
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Portant sur la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)
du Doubs central

Autorité responsable de la procédure : PETR du Doubs central.

OBJET, DATES ET DURÉE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé que par arrêté n°A2026-12/SCoT du 21/09/2026, le Président du PETR du Doubs central a prescrit l'Enquête Publique relative à la révision du SCoT du Doubs central.

L'Enquête Publique aura lieu du 12/10/2026 à 9h00 au 13/11/2026 à 17h00, soit 33 jours consécutifs.

L'Enquête Publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de la procédure de révision du Schéma de Cohérence Territoriale.

COMPOSITION DU DOSSIER ET COMMISSION D'ENQUÊTE

Le dossier d'Enquête Publique comprend les pièces suivantes :

- . Le projet de SCoT révisé arrêté en date du 15 décembre 2025 composé :
 - du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS),
 - du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) dont le Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL),
 - d'Annexes dont le rapport de présentation comprenant le diagnostic territorial (volet sociodémographique, services et mobilités, paysages, économie et commerces), l'analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant le projet de schéma, l'État Initial de l'Environnement (EIE), l'évaluation environnementale et son résumé non technique, la justification des choix retenus pour établir le PAS et le DOO (dont la justification des objectifs chiffrés de limitation de cette consommation).
- . Le bilan de la concertation.
- . Les délibérations, dont celle de prescription de la révision, l'arrêt du bilan de la concertation et l'arrêt du projet de SCoT.
- . Les avis reçus des Personnes Publiques Associées (PPA) consultées dont l'avis de l'autorité environnementale (MRAe), des EPCI membres.
- . La réponse apportée à la MRAe
- . L'arrêté d'ouverture de l'Enquête Publique.

Le Président du Tribunal Administratif de Besançon a désigné une Commission d'Enquête composée de :

- Président : Monsieur Gabriel LAITHIER ;
- Membres titulaires : Madame Christelle BAUD et Monsieur Gilbert CERF ;
- Membre suppléant : Madame Marie-Christine CLERC-GEVREY.

CONSULTATION DU DOSSIER D'ENQUÊTE

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'Enquête Publique :

- . Sur le registre numérique à l'adresse : **<https://www.registre-dematerialise.fr/7676/>**
- . Sur support papier, au siège du PETR du Doubs central
- . Sur un poste informatique mis à disposition du public au siège du PETR du Doubs central, Hôtel des services1 Place Jean Moulin 25110 BAUME-LES-DAMES

RECUEIL DES AVIS DU PUBLIC ET PERMANENCES D'ACCUEIL

Le public pourra émettre durant toute la durée de l'enquête ses avis et observations :

. Sur le registre d'Enquête Publique disponible au siège du PETR du Doubs central aux jours et heures d'ouverture de cet établissement.

. Sur les registres d'Enquête Publiques disponibles aux jours et heures d'ouverture des établissements suivants :

- Mairie d'ARCEY
- Mairie de BELLEHERBE
- Mairie de L'ISLE SUR LE DOUBS
- Mairie de PAYS DE CLERVAL
- Mairie de ROUGEMONT
- Mairie de ROULANS
- Siège de la Communauté de Communes du Pays de Sancey-Belleherbe

. Sur le registre dématérialisé durant toute la durée de l'Enquête Publique à l'adresse : **<https://www.registre-dematerialise.fr/7676/>**

. Par courriel à l'adresse : **enquete-publique-7676@registre-dematerialise.fr**

. Par courrier adressé à Monsieur le Président de la Commission d'Enquête, PETR du Doubs central – Hôtel des services – 1 Place Jean Moulin – BP 2021 – 25112 BAUME-LES-DAMES CEDEX.

. Lors des permanences de la Commission d'Enquête représentée par un ou plusieurs membres et organisées pour recevoir les observations aux lieux aux jours et horaires suivants :

Date	Horaires	Lieux de permanence
12/10/2026	9h-11h	PETR du Doubs central Hôtel des services 1 Place Jean Moulin 25110 BAUME-LES-DAMES
12/10/2026	14h-16h	Mairie de L'ISLE SUR LE DOUBS 2 rue des ponts 25 250 L'ISLE SUR LE DOUBS
22/10/2026	10h-12h	Mairie de ROULANS 34 Grande Rue 25 640 ROULANS
22/10/2026	14-16h	Siège de la CCPSB 14bis rue du Maréchal de Lattre de Tassigny 25 430 SANCEY
31/10/2026	10h-12h	Mairie de ROUGEMONT 4 place du marché 25 680 ROUGEMONT
3/11/2026	13h30-15h30	PETR du Doubs central Hôtel des services 1 Place Jean Moulin 25110 BAUME-LES-DAMES
3/11/2026	16h30-18h30	Mairie de Belleherbe 24 bis Grande Rue 25 380 BELLEHERBE
6/11/2026	10h-12h	Mairie de PAYS DE CLERVAL Place de l'Hôtel-de-Ville 25 340 PAYS DE CLERVAL
6/11/2026	14h-16h	Mairie d'ARCEY 6 rue des Lilas 25 750 ARCEY
13/11/2026	15h-17h	PETR du Doubs central Hôtel des services 1 Place Jean Moulin 25110 BAUME-LES-DAMES

MISE À DISPOSITION DU RAPPORT ET DES CONCLUSIONS DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

À la fin du délai d'enquête, les registres seront clos et signés par le Président (ou un membre) de la Commission d'Enquête Publique qui disposera d'un délai de trente jours pour transmettre au Président du PETR du Doubs central son rapport dans lequel figureront ses conclusions motivées.

Une copie du rapport de la Commission d'Enquête sera adressée au Président du Tribunal Administratif de Besançon. Ce rapport sera tenu à la disposition du public au siège du PETR du Doubs central pendant une durée d'un an, aux jours et heures habituels d'ouverture, et sur le site internet dédié : <https://www.registre-dematerialise.fr/7676/> ; et sera transmis aux EPCI et communes membres.

Des informations peuvent être demandées auprès du PETR du Doubs central à l'adresse suivante : PETR du Doubs central – Hôtel des services – 1 Place Jean Moulin – BP 2120 – 25112 BAUME-LES-DAMES CEDEX.

Le projet de révision du SCoT, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des Personnes Publiques Associées (PPA), des observations du public et du rapport et des conclusions de la Commission d'Enquête, sera proposé à l'approbation par délibération du Comité Syndical.

Fait à Baume-les-Dames, le 21/09/2026

Le Président du PETR du Doubs central

Alix MILLET

